

09 déc 2025 -09:09

Le Comité scientifique entame ses travaux sur les féminicides

Le Comité scientifique pour l'analyse des féminicides et des homicides fondés sur le genre a débuté ses travaux. La création de ce Comité scientifique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les féminicides du 13 juillet 2023. Le Comité scientifique examinera les circonstances des féminicides afin de formuler des recommandations pour la politique de prévention des féminicides à l'avenir.

Présidé par des scientifiques de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC), ce Comité scientifique réunit des membres du Conseil Supérieur de la Justice, du Collège des procureurs généraux, de la police locale et fédérale et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Sa mission est d'analyser les mécanismes et dynamiques entourant des cas de féminicides en Belgique, afin de formuler des recommandations structurelles pour renforcer la prévention des violences fondées sur le genre. Cette initiative suit l'exemple de pays comme le Royaume-Uni et la Norvège, où ce système existe déjà.

Bien que les chiffres sur les féminicides retiennent beaucoup l'attention, ils ne reflètent qu'une partie de la réalité. Pour la Vice-présidente du Comité scientifique Coline Remacle, « *notre travail doit mettre en évidence les schémas sous-jacents, les signaux d'alerte et les problèmes qui précèdent souvent les féminicides.* »

Chaque année, le Comité scientifique publiera un rapport anonymisé. Celui-ci présentera une analyse à partir de différents cas de féminicides, ainsi que des recommandations visant à renforcer la politique belge de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les travaux du Comité scientifique s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action national 2021-2025 et des obligations de la Convention d'Istanbul.

Rob Beenders, ministre de l'Égalité des chances

« *Chaque mois, en Belgique, deux femmes sont tuées par leur (ex-)partenaire ou un membre de leur famille. Il est inconcevable que de tels actes horribles se produisent encore dans un pays aussi prospère que le nôtre. Les chiffres sont essentiels, mais ils ne disent pas tout. Le Comité scientifique mettra en évidence les inégalités structurelles et les signaux manqués. C'est une avancée majeure pour une politique publique de lutte contre les féminicides et les homicides fondés sur le genre basée sur la connaissance et la prévention.* »

Annelies Verlinden, ministre de la Justice

« *Chaque tragédie nous oblige à continuer à avancer dans la lutte contre les féminicides. La collecte systématique des données, une connaissance scientifique approfondie de ce phénomène ainsi que l'adoption de mesures concrètes doivent permettre de mieux faire entendre la voix des victimes et de renforcer la prévention. L'objectif des travaux du comité scientifique est de faire en sorte que la justice et la police soient encore mieux préparées à lutter contre la violence fondée sur le genre. Nous voulons ainsi mieux protéger les victimes.* »

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

« La prévention des féminicides est l'une de nos priorités absolues. Grâce à la création de ce Comité scientifique, nous pouvons enfin identifier le phénomène de manière plus précise et plus approfondie : qui sont les victimes, qui sont les auteurs et quels mécanismes conduisent à des issues aussi horribles ? Cette base scientifique nous permet de renforcer davantage l'ensemble de la chaîne, de la prévention aux soins de suivi en passant par l'intervention, que ce soit dans la police fédérale ou locale. Nous œuvrons de cette manière à une lutte plus efficace et plus durable contre les féminicides. »

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Porte-parole (FR)
+32 2 233 40 34
+32 479 25 04 41
veronique.debaets@iefh.be

Aline Defer
Contact presse
+32 2 235 55 20
aline.defer@igvm.be